

## Avis public



### **PROMULGATION** **PROJET PARTICULIER PP-110**

AVIS est par les présentes donné que la résolution approuvant le projet particulier PP-110 ci-après décrit a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 3 juin 2019, est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal et est entrée en vigueur le 26 juin 2019 conformément à la loi.

**RÉSOLUTION CA19 170179:** approuvant le projet particulier PP-110 visant à autoriser l'usage collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages | 24 m pour la propriété sise au 5995, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particulier, de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 3 juillet 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves